



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Marchés publics

Question au Gouvernement n° 2149

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, nous connaissons votre forte mobilisation pour réussir la Coupe du Monde de football. Nous sommes nombreux à suivre la préparation de ce qui doit être le grand événement sportif de l'année prochaine en France. Le Grand Stade en sera le cœur. Or, sur plainte déposée par un candidat évincé, la Commission européenne, sur rapport du commissaire Mario Monti, chargé de la fiscalité du marché intérieur, a décidé ce matin d'adresser à la France un avis motivé concernant les conditions et les modalités de la concession. Qu'en est-il ? Quelles suites le Gouvernement entend-il donner à cette affaire ?

M. André Fanton. Aucune !

M. Jacques Blanc. Il ne s'agit pas de céder à la tentation d'accuser trop vite les technocrates de Bruxelles.

M. André Fanton. Mais si !

M. Jacques Blanc. Nous voulons simplement que tous les amateurs de football soient assurés que cela n'entraînera aucun retard dans la réalisation et la réussite du Grand stade.

La représentation nationale, qui a voté le 5 décembre dernier l'approbation du contrat de concession, a également besoin d'être rassurée sur les éventuelles conséquences financières d'une telle décision.

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance, mais nous avons besoin de savoir car nous voulons gagner la Coupe du Monde de football en France ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Vaste programme ! (Sourires.)

La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Vaste programme, certes, mais bel objectif !

Monsieur le député, ma mobilisation n'a d'égale que la votre. Je vous le dis en toute sérénité et, à votre question précise, j'apporterai une réponse précise : l'élément de procédure auquel vous venez de faire allusion ne remet pas du tout en cause l'application du contrat de concession. La Coupe du Monde de football aura lieu en France au moment prévu.

M. Christian Bataille. C'est un scoop !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Elle sera en même temps celle de toute l'Europe, avis motivé ou pas !

La Commission semble hostile au système que nous avons imaginé et qui permet de limiter la charge pour le contribuable. On peut s'en étonner. Quant au choix du lauréat du concours d'architectes, je sais que le Gouvernement précédent avait retenu la solution technique la plus à même d'assurer l'organisation de la Coupe dans les meilleures conditions.

Enfin, monsieur le député, la Commission nous reproche d'avoir privilégié la création d'emplois dans la zone de Saint-Denis.

M. André Fanton. C'est scandaleux !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Je vous laisse juge de la pertinence de ce dernier argument. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre delegue a la jeunesse et aux sports, nous connaissons vore forte mobilisation pour reussir la Coupe du Monde de football. Nous sommes nombreux a suivre la preparation de ce qui doit etre le grand evenement sportif de l'annee prochaine en France. Le Grand Stade en sera le coeur. Or, sur plainte deposee par un candidat evince, la Commission europeenne, sur rapport du commissaire Mario Monti, charge de la fiscalite du marche interieur, a decide ce matin d'adresser a la France un avis motive concernant les conditions et les modalites de la concession. Qu'en est-il ? Quelles suites le Gouvernement entend-il donner a cette affaire ?

M. Andre Fanton. Aucune !

M. Jacques Blanc. Il ne s'agit pas de ceder a la tentation d'accuser trop vite les technocrates de Bruxelles.

M. Andre Fanton. Mais si !

M. Jacques Blanc. Nous voulons simplement que tous les amateurs de football soient assures que cela n'entrainera aucun retard dans la realisation et la reussite du Grand stade.

La representation nationale, qui a vote le 5 decembre dernier l'approbation du contrat de concession, a egalement besoin d'etre rassuree sur les eventuelles consequences financieres d'une telle decision.

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance, mais nous avons besoin de savoir car nous voulons gagner la Coupe du Monde de football en France ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. Vaste programme ! (Sourires.)

La parole est a M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre delegue a la jeunesse et aux sports. Vaste programme, certes, mais bel objectif !

Monsieur le depute, ma mobilisation n'a d'egale que la votre. Je vous le dis en toute serenite et, a votre question precise, j'apporterai une reponse precise: l'element de procedure auquel vous venez de faire allusion ne remet pas du tout en cause l'application du contrat de concession. La Coupe du Monde de football aura lieu en France au moment prevu.

M. Christian Bataille. C'est un scoop !

M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports. Elle sera en meme temps celle de toute l'Europe, avis motive ou pas !

La Commission semble hostile au systeme que nous avons imagine et qui permet de limiter la charge pour le contribuable. On peut s'en etonner. Quant au choix du laureat du concours d'architectes, je sais que le Gouvernement precedent avait retenu la solution technique la plus a meme d'assurer l'organisation de la Coupe dans les meilleures conditions.

Enfin, monsieur le depute, la Commission nous reproche d'avoir privilegie la creation d'emplois dans la zone de Saint-Denis.

M. Andre Fanton. C'est scandaleux !

M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports. Je vous laisse juge de la pertinence de ce dernier argument. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Blanc Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2149

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1997, page 330

Réponse publiée le : 23 janvier 1997, page 330

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 janvier 1997